

FABIEN NAVILLE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège Social : 16, chemin du grand fromengeux 18110 VIGNOUX SOUS LES AIX
RCS BOURGES 810 115 899

ACTE D'ASSOCIE UNIQUE PORTANT SUR LE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre janvier,

Monsieur Fabien NAVILLE, domicilié 16 chemin du grand fromengeux-18110 VIGNOUX SOUS LES AIX, agissant en qualité d'associé unique de l'**EURL FABIEN NAVILLE**, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 500 €, déclare par le présent acte d'associé unique :

- Décider à compter de ce jour de transférer le siège social de l'entreprise à l'adresse suivante : **14 Route d'achères – 18510 MENETOU SALON**
- En conséquence de ce qui précède, décider de modifier ainsi que suit l'article 4 des statuts :

Ancienne rédaction :

Article 4 Siège social :

Le siège social est fixé à : **16 chemin du grand fromengeux 18 110 Vignoux sous les Aix**
Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

La société a une durée de 99 années (quatre-vingt-dix-neuf ans), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Nouvelle rédaction :

Article 4 Siège social :

Le siège social est fixé à : **14 Route d'achères – 18510 MENETOU SALON**
Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

La société a une durée de 99 années (quatre-vingt-dix-neuf ans), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Une feuille de présence, émargée par l'associé unique en entrant en séance est annexée à la présente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

